

Procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2025

Présents : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Didier Thibault, Eric Letellier, Marie Fuks
Stéphane Toutain, Patrick Bailleau

Absents : Olivia Cazareth, Sabrina Reguer

Excusé : Marc Clerissy

Début du Conseil à 19h10

Désignation d'un secrétaire de séance : Marie Fuks

Approbation du PV du précédent conseil du 7 août 2025

Le procès-verbal du conseil du 7 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- Remboursement de frais engagés par Monsieur le Maire pour l'acquisition d'un store :

Afin de remplacer le store endommagé du velux du logement de l'ancien petit gîte, monsieur le maire a passé commande à une société spécialisée et réglé le montant de la commande soit 91 euros TTC sur ses fonds propres. Il est demandé au conseil d'autoriser le remboursement de cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais relatifs à l'achat d'un store fait par monsieur le maire.

- Vente de la précédente unité centrale :

Suite au changement de l'unité centrale de l'ordinateur de la mairie, Monsieur le maire propose au conseil de vendre l'ancienne unité centrale et sollicite son avis pour établir le prix de vente de ce matériel.

Il est proposé de vendre ce matériel pour un montant de 30€. L'acquéreur devra verser cette somme sous forme de don à la coopérative scolaire de l'école de La Puisaye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de vente de la précédente unité centrale aux conditions ci-dessus.

- Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Digny au SIDE P

Suite à la demande de la commune de Digny d'adhérer au SIDE P du Val Saint Cyr à compter du premier janvier 2026, chaque commune membre du SIDE P doit se prononcer sur la modification du périmètre du syndicat.

Une étude d'impact a été réalisée pour déterminer l'impact pour la commune de Digny du transfert de compétence eau potable au syndicat et pour le SIDE P, de décrire l'impact de l'intégration de la commune au périmètre du syndicat en termes de personnel, de dépenses, et

de recettes (fonctionnement et investissement) et en termes d'emprunts et d'endettement. Les résultats de cette étude montrent que cette intégration n'aura aucun impact ni sur le budget communal ni sur le personnel de la commune de Digny. L'impact pour le SIDEV se traduira de la manière suivante :

- La commune de Digny représente en population et en volume d'eau environ 13% du territoire actuel du SIDEV ce qui induit un impact relativement limité.
- En termes de personnel l'intégration de Digny représentera la même charge de travail au niveau du suivi de la prestation du délégataire et aura un impact limité au niveau du suivi des chantiers.
- Concernant l'impact financier avec l'extension du périmètre du territoire du syndicat à la commune de Digny, la capacité d'endettement augmenterait légèrement, passant de 2,8 années à 2,89 années (avec les tarifs actuels appliqués sur chaque territoire), valeur qui reste toutefois tout à fait acceptable.

En conclusion, l'étude montre que l'impact pour les deux collectivités est très limité. La taille relative de la commune de Digny par rapport au territoire actuel du SIDEV et les situations financières des deux collectivités permettent d'envisager sereinement une intégration au SIDEV de la commune de Digny.

Au vu de ces éléments, monsieur le maire demande au conseil de donner un avis favorable ou défavorable à l'intégration de la commune de Digny au SIDEV Val Saint Cyr.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Digny au SIDEV Val Saint Cyr

- Recrutement pour un accroissement temporaire d'activité

Afin de permettre l'accompagnement des enfants de l'école lors des sorties à la piscine par un adjoint d'animation, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place un accroissement temporaire d'adjoint d'animation de 2h par semaine (emploi non permanent) et d'établir un nouveau contrat d'agent technique de 15h30 pour le ménage et la cantine assurés actuellement par un agent technique. Monsieur le maire demande au conseil d'autoriser l'accroissement temporaire d'activité et de recruter un agent contractuel pour assurer l'accroissement temporaire d'activité lié à la fonction d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité l'accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'un agent contractuel pour assurer la fonction d'adjoint d'animation.

- Travaux de création, reprofilage et de curage de fossés

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de réaliser des travaux au niveau de différents fossés de la commune qui n'assurent plus leur fonction de drainage des eaux pluviales et entraînent des désordres (inondation de route et de riverains) en cas de fortes pluies. Ces travaux concernent également la remise en service d'un chemin communal devenu

impraticable. Un devis a été établi pour un montant de 4240,50 euros pour la réalisation des travaux détaillés suivant :

- Le curage, le reprofilage et prolongation du fossé au niveau du chemin de la Barberie sur 100 ml.
- l'arrachage de souches et d'arbustes et curage du fossé le long du chemin communal de la Hézière sur 267 ml
- L'arrachage des souches et des arbustes et la remise en forme du chemin communal du Chêne aux Dames sur 170 ml

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des travaux prévus pour remettre en état les fossés et le chemin communal selon le détail présenté par monsieur le maire.

Informations et questions diverses

- **Demande de sponsoring du centre de secours et de l'amicale des sapeurs-pompiers** de La Ferté vidame pour l'organisation d'un cross-country départemental le 16 novembre 2025. Monsieur le maire propose d'offrir quelques coupes. Le conseil est d'accord.
- **Augmentation du tarif de La Normande de 1,40%.** Cette augmentation ne sera pas répercutée sur le prix des repas en 2025. L'impact en termes de coût pour la commune est le suivant :

Prestation	Ancien tarif HT	Nouveau tarif HT
Repas primaire	3,520	3,569
Accompagnant	3,520	3,569
Pique-nique	3,260	3,306

- **Travaux à envisager début 2026 :**
- **Réfection du pont de l'Etang de rouge :** Une poutre a déjà été réparée mais des travaux plus importants sont à prévoir en urgence en 2026. Le conseil donne son accord.
- **Travaux sur l'assainissement du Presbytère et du logement du petit gîte :** la fosse septique a été mal conçue et est régulièrement bouchée entraînant des problèmes d'évacuation récurrents pour les locataires. Il convient d'envisager des réparations, voire le remplacement de la fosse septique ou la pose d'une pompe de relevage.
- **Réfection de la cour d'école.** Un devis a été demandé qui prévoit la réfection du revêtement, des travaux de drainage des eaux de pluie, la plantation d'un arbre et la création d'un muret de séparation. Un premier devis de 30 000 euros a été établi.
- **Prolongement des travaux de la place** après les terrains de boules. Plus probables en 2027 ou 2028

- **Travaux d'entretien des routes communales** afin de profiter du FDI à 50%. Monsieur le maire a prévu de faire un tour du village avec la société TP28 afin de faire un état des lieux des travaux nécessaires.

- **Travaux dans la vallée du ruisseau des Denterond** : Des travaux de nettoyage du fond de vallée doivent être réalisés. Un busage doit être réalisé par le département sur une partie et Gemapi pourra intervenir pour changer les buses sur le reste de la vallée sous réserve de nettoyer les arbres qui ont poussé dans le lit et sur les bords de la rivière. Monsieur le maire a contacté une entreprise qui se propose de réaliser les travaux contre le bois.

- **Chauffage de la mairie et de l'école**

Suite à la dernière intervention de l'entreprise GARANKA, le chauffage semble à nouveau bien fonctionner.

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,

Marie FUKS

Le Maire,

Philippe DEBATISSE

